



Brochure destinée aux investisseurs

Signature Sélect Idéal Manuvie^{MC}

Prêts quand vous l'êtes, quelle que soit votre situation

Table des matières

Nous vous protégeons
C'est une question de choix
Le nom en dit long8
Si l'investissement est un parcours, laissez-nous vous accompagner
Choisissez les fonds qui conviennent à votre portefeuille 11



En matière de planification financière, vous voulez tout —des garanties et un potentiel de croissance. Oui, vous pouvez tout avoir.

Tout le monde veut profiter d'une retraite agréable. Les contrats de fonds distincts, assortis de garanties et d'autres avantages, peuvent s'avérer une bonne option.

Pour plus de flexibilité, nous vous offrons le contrat Signature Sélect Idéal Manuvie. Il est conçu de façon à vous offrir une protection maximale dans les marchés en baisse tout en vous permettant de profiter de la croissance des marchés en hausse.

Il n'en tient qu'à vous.



Nous vous protégeons.

Les contrats de fonds distincts sont établis comme des contrats d'assurance. À ce titre, lorsque vous souscrivez au contrat Signature Sélect Idéal Manuvie, vous devenez un détenteur de contrat.

Ceci veut dire que vous pouvez bénéficier des avantages que seuls les contrats de fond distincts peuvent offrir, comme les Garanties à l'échéance ou au moment de toucher des versements et au décès.

Ils vous offrent également d'autres avantages

Possibilité d'éviter les frais d'homologation

Au décès, le produit de votre contrat peut être versé aux bénéficiaires désignés (autres que la succession) rapidement et en toute discrétion¹, en évitant les frais juridiques, de succession et d'homologation.

Assurer le transfert en douceur du produit d'un placement à des bénéficiaires peut représenter tout un défi pour de nombreuses raisons.



Le processus de liquidation peut prendre beaucoup de temps, souvent des mois et même des années en cas de contestation du testament.



Les frais juridiques, de succession et d'homologation peuvent réduire de beaucoup la valeur du patrimoine laissé aux bénéficiaires.



Enfin, ce processus soulève beaucoup d'émotions.

Le contrat Signature Sélect Idéal Manuvie vous donne la possibilité de désigner un ou des bénéficiaires. Lorsqu'on désigne un bénéficiaire autre que la succession, le produit du contrat ne passe pas par la succession et donc on évite l'homologation. La somme est versée directement au bénéficiaire, ce qui contribue à éliminer quelques-uns des problèmes indiqués ci-dessus.

Protection contre les créanciers

Le contrat Signature Sélect Idéal Manuvie peut éventuellement mettre votre actif à l'abri des créanciers. Cette caractéristique plaira aux professionnels et aux propriétaires d'entreprises qui cherchent une facon de protéger leurs biens personnels en cas de recours en responsabilité professionnelle.

Assuris

Assuris est une société sans but lucratif et financée par le secteur de l'assurance vie qui protège les titulaires de contrat contre les pertes en cas de faillite d'une institution membre. Renseignez-vous sur l'étendue de la protection offerte par Assuris en consultant le site assuris. ca ou la brochure que vous pouvez obtenir de votre conseiller ou compagnie d'assurance vie, ou encore auprès d'Assuris à info@assuris.ca ou au 1 866 878-1225.

¹ En Saskatchewan, les biens détenus conjointement et les contrats d'assurance dont le bénéficiaire est désigné sont inclus dans la demande d'homologation malgré le fait qu'ils ne seront pas transmis par voie de succession ni soumis aux frais d'homologation.

C'est une question de choix.



Que vous souhaitiez accroître votre épargne-retraite, que vous approchiez de la retraite ou que vous soyez déjà retraité, ce produit vous offre une solution financière. Votre conseiller pourra vous aider à déterminer laquelle vous convient le mieux.



Accumulation

Série Idéal 75/100

- Solution idéale si vous voulez accroître votre épargne et protéger votre patrimoine pour vos proches.
- Garantit 75 % de votre capital à l'échéance ou au moment de toucher des versements² et 100 % au décès (75 % si le rentier est âgé de 80 ans ou plus quand le premier versement de prime est affecté à la Série).

Pour avoir une belle retraite, un élément est essentiel : la tranquillité d'esprit.

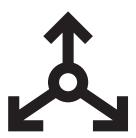


Protection

Série Idéal 100/100

- Solution idéale si vous voulez profiter d'une protection complète de votre capital et de votre patrimoine—notre plus haut niveau de protection.
- Garantit 100 % du capital à l'échéance ou au moment de toucher des versements² et au décès (75 % si le rentier est âgé de 80 ans ou plus quand le premier versement de prime est affecté à la Série).

Toutes les options de garantie peuvent être souscrites dans le cadre de régimes d'épargne enregistrés et non enregistrés, de comptes d'épargne libre d'impôt (CELI) et de régimes enregistrés de revenu de retraite. Elles sont toutes conçues pour vous offrir un potentiel de croissance et sont assorties d'un volet de protection.



Diversification

Série Idéal 75/75

- Solution idéale si vous voulez diversifier votre portefeuille en investissant dans des fonds constitués uniquement d'actions.
- Garantit 75 % du capital à l'échéance ou au moment de toucher des versements² et au décès et procure les mêmes avantages des contrats de fonds distincts que ceux offerts par les autres options de garantie.

² Pour que la garantie soit payable, la Série doit avoir été en vigueur pendant au moins 10 ans (pour la Série Idéal 75/100) ou 15 ans (pour la Série Idéal 100/100) à compter de la date du premier versement de prime, ou, si la Série a fait l'objet de revalorisations, à compter de la dernière revalorisations. Les revalorisations ne s'appliquent pas à la Série Idéal 75/75. Dans le cas de la Série Idéal 100/100, les primes additionnelles qui ont été affectées à la Série depuis moins de 15 ans sont garanties à 75 %. Pour que la garantie de la Série Idéal 75/75 soit payable, la Série doit avoir été en vigueur pendant au moins 10 ans à la Date d'échéance. La Date d'échéance de la Série Idéal 75/75 souscrite dans le cadre d'un régime d'épargne non enregistré ou d'un CELI est le 31 décembre de l'année du 100e anniversaire de naissance du rentier. Pour les régimes d'épargne enregistrés, la Date d'échéance de la Série Idéal 75/75 correspond au 31 décembre de l'année au cours de laquelle le rentier atteint l'âge maximum prévu par la loi pour l'échéance de ces régimes. La valeur de votre contrat peut fluctuer à la hausse ou à la baisse, selon les garanties qui s'y rattachent.



Le nom en dit long

Pour faciliter la compréhension, nous avons nommé chaque option de garantie pour que vous puissiez voir, en un coup d'oeil, les garanties qu'elles comportent. Voici un exemple :

Série idéal 100/100

Si vous optez pour un régime d'épargne, le premier chiffre du nom indique la Garantie à l'échéance. Il indique le pourcentage de votre investissement garanti à l'échéance de la Série.

Si vous optez pour un régime enregistré de revenu de retraite, le premier chiffre du nom de la Série indique la Garantie de versement de revenu. Cette garantie protège le montant que versera votre Série à titre de versements de revenu de retraite.

Le dernier chiffre indique la Garantie au décès. Cette garantie protège la valeur de vos placements pour vos bénéficiaires.

Ainsi, la Série Idéal 100/100 offre par exemple :

- Une Garantie à l'échéance (ou de versement de revenu)² de 100 %.
- Une Garantie au décès de 100 % (ou de 75 % si le rentier est âgé de 80 ans ou plus quand le premier versement de prime est affecté à la Série).

Vous pouvez obtenir des renseignements détaillés dans le document Notice explicative et Contrat Signature Sélect Idéal Manuvie.

Si l'investissement est un parcours, laissez-nous vous accompagner

Les années d'épargne

Pendant la période d'accumulation, vous devez adapter votre régime à votre situation financière et le contrat Signature Sélect Idéal Manuvie vous permet de le faire.



Potentiel de croissancel

Comme le temps joue en votre faveur, vous voulez profiter au maximum du potentiel de croissance des marchés; ne ratez donc aucune occasion de placement durant cette période. Une gamme de fonds vous offre de nombreuses options.



Garanties

Participez aux marchés tout en protégeant votre capital. Notre Garantie à l'échéance² est fondée sur la Série, ce qui signifie que lorsque vous ajoutez des primes, ces nouveaux montants deviennent admissibles à la garantie, à la même date que votre prime initiale, peu importe quand ils ont été déposés. Cette caractéristique peut préserver une part plus importante de votre actif.



Revalorisations³

La croissance est très importante au cours de la période d'accumulation et les revalorisations peuvent vous permettre de refléter des gains du marché. Au fil des années, les revalorisations peuvent rehausser la valeur de vos garanties.



Flexibility

Vous pouvez combiner les Séries pour atteindre vos obiectifs financiers, choisir l'option de garantie qui vous convient, la Date d'échéance de votre Série⁴ et les fonds qui la composeront. Vous êtes libre de choisir ce qui vous convient le mieux.

Les années de transition

Les années qui précèdent la retraite sont d'une importance capitale. Lorsque vous êtes prêt à passer de la période d'accumulation à la retraite, le contrat Signature Sélect Idéal Manuvie vous permet de vous assurer que vous êtes bien protégé et préparé.



Protection

Les cinq années qui précèdent et suivent la retraite ont une grande incidence sur votre avenir, car les baisses de marché au cours de cette période peuvent ruiner votre épargne sans que vous puissiez la reconstituer. Les revalorisations et les Garanties à l'échéance et au décès vous aident à protéger votre actif.



Préparation

Les options de personnalisation, les différentes garanties fondées sur la Série et les revalorisations au cours de la période d'accumulation vous aident à vous préparer pour ces années cruciales.



Il n'en tient qu'à vous

Lorsque vous êtes prêt, le contrat Signature Sélect Idéal Manuvie peut assurer une transition en douceur entre un REER et un FERR. Cela pourrait vous permettre de profiter de la Garantie de versement de revenu plus rapidement, voire immédiatement. Demandez à votre conseiller comment cela fonctionnerait pour vous.

³ Offertes avec les Séries Idéal 75/100 et Idéal 100/100.

⁴ Le choix de la Date d'échéance s'applique à la Série Idéal 75/100 et à la Série Idéal 100/100. La Date d'échéance de la Série Idéal 75/75 souscrite à titre de régime d'épargne non enregistré ou de compte d'épargne libre d'impôt (CELI) est le 31 décembre de l'année du 100e anniversaire du rentier. Pour les régimes d'épargne enregistrés, la Date d'échéance de la Série Idéal 75/75 correspond au 31 décembre de l'année au cours de laquelle le rentier atteint l'âge maximum prévu par la loi pour l'échéance de ces régimes. D'autres conditions peuvent s'appliquer. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le document Notice explicative et Contrat.



Les années de retraite

Vous avez travaillé d'arrache-pied pour y arriver. Ayez l'esprit tranquille en comptant sur la croissance des marchés et sur une protection accrue contre les baisses de marché.



Tranquillité d'esprit

Notre Garantie de versement de revenu sort du lot en période de marché baissier. Lorsque combinée aux réductions d'un dollar pour un dollar dans le cas des régimes enregistrés de revenu de retraite, elle met tout en oeuvre pour protéger votre revenu de retraite.



Protection accrue

Comme la Garantie de versement de revenu est fondée sur la Série, les sommes que vous ajoutez font l'objet de la même garantie que votre investissement initial.



Souplesse

Le contrat Signature Sélect Idéal Manuvie peut être inclus dans notre vaste gamme de régimes enregistrés de revenu de retraite, dont les FERR et les FRV.



Confiance

Les sommes que vous ajoutez après votre 80° anniversaire de naissance font l'objet de la même Garantie au décès que vous avez choisie lorsque vous avez souscrit la Série, ce qui vous permet de protéger votre patrimoine. Si vous aviez 80 ans ou plus lors de la souscription, la Garantie au décès est de 75 %, quelle que soit la Série souscrite.



Planification

N'oubliez pas que le contrat Signature Sélect Idéal Manuvie peut offrir des avantages de planification successorale qui protégeront une plus grande part de votre actif pour vos bénéficiaires et leur permettront de toucher leur héritage rapidement et en toute confidentialité⁵. Consultez votre conseiller pour en savoir plus.

⁵ En Saskatchewan, les biens détenus conjointement et les contrats d'assurance dont le bénéficiaire est désigné sont inclus dans la demande d'homologation malgré le fait qu'ils ne seront pas transmis par voie de succession ni soumis aux frais d'homologation.

Choisissez les fonds qui conviennent à votre portefeuille.



Des fonds de qualité

Choisissez parmi un large éventail de fonds couvrant des fonds d'actions, de titres à revenu fixe ou équilibrés, gérés par Gestion de placements Manuvie et des partenaires externes de premier ordre.



Des portefeuilles gérés par des experts

Portefeuilles Idéal : ils sont conçus pour vous offrir la tranquillité d'esprit grâce à leur gestion du risque rigoureuse. Guidés par l'expertise de Gestion de placements Manuvie, les portefeuilles sont gérés par la Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers. Ces portefeuilles intègrent une approche qui vise à comprendre et à gérer le risque de manière à maximiser les rendements pour chaque niveau de risque.

Demandez à votre conseiller quels fonds sont offerts dans chaque option de garantie.











Pour de plus amples renseignements, communiquez avec votre conseiller ou visitez le site **gpmanuvie.ca**.

La Série Idéal 75/75, la Série Idéal 75/100 et la Série 100/100 sont offertes dans le cadre du contrat Signature Sélect Idéal de Manuvie, un produit d'assurance. Toute somme affectée à un fonds distinct est placée aux risques du titulaire du contrat et peut prendre ou perdre de la valeur. Les retraits réduisent proportionnellement la Base de calcul de la garantie à l'échéance et la Base de calcul de la garantie au décès. Les versements de revenu de retraite réduisent la Garantie de versement de revenu et la Garantie au décès à raison d'un dollar pour un dollar pour les régimes enregistrés de revenu de retraite. Nous nous réservons le droit de fixer un pourcentage maximum de la valeur des fonds pouvant être retiré sous forme de versements périodiques. Des restrictions relatives à l'âge et d'autres conditions peuvent s'appliquer. Tous les tableaux et graphiques du présent document sont fournis à titre d'exemple seulement. Ils ne constituent aucunement des prévisions ou des projections des résultats de placement. Vous trouverez une description des principales caractéristiques et des dispositions de Signature Sélect Idéal de Manuvie dans le document Notice explicative et Contrat. Veuillez consulter la section sur les revalorisations pour obtenir de plus amples renseignements sur les règles qui régissent cette disposition. L'information contenue dans le présent document et le document Notice explicative et Contrat, ce sont ces derniers qui prévaudront. La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émetteur des contrats d'assurance des fonds distincts de Manuvie, le M stylisé et Gestion de placements Manuvie sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.

Pour discuter des fonds distincts avec Gestion de placements Manuvie, composez le 1-800-355-6776.